

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 39.662.892 DT et un résultat de la période de 1.683.884 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

// – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2023, 18,73% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,27% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 32.221.708 DT au 30 Septembre 2023, et représente une quote-part de 81,24% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,24% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	
<u>ACTIF</u>					
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>4.1</u>	<u>32 221 707,803</u>	<u>35 058 454,790</u>	<u>36 721 760,983</u>
a-	Actions et valeurs assimilées		102 279,429	0,000	0,000
b-	Obligations et valeurs assimilées		32 119 428,374	35 058 454,790	36 721 760,983
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>7 428 862,993</u>	<u>13 175 470,424</u>	<u>9 608 223,159</u>
a-	Placements monétaires	<u>4.2</u>	0,000	1 495 201,267	1 013 594,937
b-	Disponibilités	<u>4.3</u>	7 428 862,993	11 680 269,157	8 594 628,222
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	<u>4.4</u>	<u>12 321,395</u>	<u>34 724,335</u>	<u>15 303,391</u>
TOTAL ACTIF			39 662 892,191	48 268 649,549	46 345 287,533
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	<u>4.5</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4.6</u>	<u>32 133,876</u>	<u>74 479,123</u>	<u>45 961,909</u>
a-	Opérateurs créditeurs		32 133,876	74 479,123	45 961,909
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>4.7</u>	<u>105 201,924</u>	<u>104 298,918</u>	<u>110 303,814</u>
a-	Autres créditeurs divers		105 201,924	104 298,918	110 303,814
TOTAL PASSIF			137 335,800	178 778,041	156 265,723
<u>ACTIF NET</u>					
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	<u>4.8</u>	<u>37 912 962,065</u>	<u>46 095 190,868</u>	<u>43 714 293,559</u>
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	<u>4.9</u>	<u>1 612 594,326</u>	<u>1 994 680,640</u>	<u>2 474 728,251</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		94,635	341,391	323,754
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 612 499,691	1 994 339,249	2 474 404,497
ACTIF NET			39 525 556,391	48 089 871,508	46 189 021,810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			39 662 892,191	48 268 649,549	46 345 287,533

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	525 378,765	1 713 339,456	534 992,972	2 054 344,096	2 591 288,865
Revenus des placements monétaires	4.2	90 897,048	383 989,726	407 421,881	702 251,472	886 138,697
Total des revenus des placements		616 275,813	2 097 329,182	942 414,853	2 756 595,568	3 477 427,562
Intérêts des mises en pension	4.10	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	4.11	-90 526,732	-295 021,790	-131 064,614	-369 023,631	-470 734,571
Revenu net des placements		525 749,081	1 802 307,392	811 350,239	2 387 571,937	3 006 692,991
Autres charges	4.12	-18 367,769	-56 896,542	-31 085,383	-68 988,322	-89 254,704
Résultat d'exploitation		507 381,312	1 745 410,850	780 264,856	2 318 583,615	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation		-418 265,177	-132 911,159	-386 129,601	-324 244,366	-443 033,790
Sommes distribuables de la période		89 116,135	1 612 499,691	394 135,255	1 994 339,249	2 474 404,497
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		418 265,177	132 911,159	386 129,601	324 244,366	443 033,790
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-19 850,673	-19 572,195	-1 701,000	-54 621,000	-56 493,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		36 828,036	-41 954,261	2 450,000	-280 350,739	-277 760,739
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		524 358,675	1 683 884,394	781 013,856	1 983 611,876	2 583 184,548

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a-	<u>524 358,675</u>	<u>1 683 884,394</u>	<u>781 013,856</u>	<u>1 983 611,876</u>	<u>2 583 184,548</u>
	Résultat d'exploitation	507 381,312	1 745 410,850	780 264,856	2 318 583,615
b-	<u>-19 850,673</u>	<u>-19 572,195</u>	<u>-1 701,000</u>	<u>-54 621,000</u>	<u>-56 493,000</u>
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres				
c-	<u>36 828,036</u>	<u>-41 954,261</u>	<u>2 450,000</u>	<u>-280 350,739</u>	<u>-277 760,739</u>
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres				
d-	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Frais de négociation de titres				
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>				
	<u>0,000</u>	<u>-2 474 362,717</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 099 758,068</u>	<u>-2 099 758,068</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>				
a-	<u>8 879 349,530</u>	<u>64 514 961,730</u>	<u>38 423 284,512</u>	<u>115 535 754,166</u>	<u>137 742 967,013</u>
	Souscriptions				
-	<u>8 607 120,236</u>	<u>61 543 793,064</u>	<u>37 351 297,346</u>	<u>110 971 762,153</u>	<u>132 249 235,370</u>
	Capital				
-	<u>-14 020,266</u>	<u>-47 827,834</u>	<u>-273 413,747</u>	<u>-384 926,578</u>	<u>-540 189,205</u>
	Régularisation des sommes non distribuables				
-	<u>286 249,560</u>	<u>3 018 996,500</u>	<u>1 345 400,913</u>	<u>4 948 918,591</u>	<u>6 033 920,848</u>
	Régularisation des sommes distribuables				
b-	<u>-23 707 894,111</u>	<u>-70 387 948,826</u>	<u>-45 987 855,623</u>	<u>-124 735 209,094</u>	<u>-149 442 844,311</u>
	Rachats				
-	<u>-23 043 965,074</u>	<u>-67 291 838,068</u>	<u>-44 582 667,668</u>	<u>-119 406 241,578</u>	<u>-143 082 806,072</u>
	Capital				
-	<u>40 621,684</u>	<u>56 067,800</u>	<u>326 395,727</u>	<u>381 168,879</u>	<u>553 907,474</u>
	Régularisation des sommes non distribuables				
-	<u>-704 550,721</u>	<u>-3 152 178,558</u>	<u>-1 731 583,682</u>	<u>-5 710 136,395</u>	<u>-6 913 945,713</u>
	Régularisation des sommes distribuables				
	Variation de l'actif net	-14 304 185,906	-6 663 465,419	-6 783 557,255	-9 315 601,120
AN4	<u>Actif net</u>				
a-	<u>53 829 742,297</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>54 873 428,763</u>	<u>57 405 472,628</u>	<u>57 405 472,628</u>
	En début de période				
b-	<u>39 525 556,391</u>	<u>39 525 556,391</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>48 089 871,508</u>	<u>46 189 021,810</u>
	En fin de période				
AN5	<u>Nombre d'actions</u>				
a-	<u>543 411</u>	<u>453 310</u>	<u>552 449</u>	<u>564 834</u>	<u>564 834</u>
	En début de période				
b-	<u>393 704</u>	<u>393 704</u>	<u>478 007</u>	<u>478 007</u>	<u>453 310</u>
	En fin de période				
	Valeur liquidative	100,394	100,394	100,605	101,893
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>				
	5,35%	5,20%	5,10%	4,56%	4,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2023

1- Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2023 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	102 279,429
Obligations	2	5 376 084,827
BTA et Obligations de l'ETAT	3	26 743 343,547
Total		32 221 707,803

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	729	100 059,62	102 279,43	0,26%
	TOTAL		100 059,62	102 279,43	0,26%

(2) Obligations:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net	Garantie bancaire
TN0003400348	AB 2009 CA	18 000	119 790,000	119 804,400	0,30%	
TN0003400355	AB 2009 CB	13 000	86 515,000	86 535,800	0,22%	
TN0003400660	AB 2020-3	10 000	600 000,000	627 944,000	1,59%	
TN0003400686	AB SUB 2021-01	5 000	500 000,000	517 564,000	1,31%	
TN0003400322	AB2008 TA	25 000	51,830	96,313	0,00%	
TN0003400322	AB2008 TAA	40 000	85,300	85,300	0,00%	
TN0003400330	AB2008 TB	15 000	375 000,000	382 632,000	0,97%	
TN0003600574	ATB 2009 TB1	5 000	50 000,000	50 836,000	0,13%	
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	240 000,000	253 180,800	0,64%	
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	300 000,000	322 948,800	0,82%	
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	200 000,000	210 080,000	0,53%	
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	300 000,000	304 151,014	0,77%	
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	160 000,000	160 315,200	0,41%	

	BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	204 825,600	0,52%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	67 972,000	0,17%
TN0003100674	BNA 20091	10 000	66 580,000	67 972,000	0,17%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	225 000,000	232 212,000	0,59%
	SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	160 000,000	167 414,400	0,42%
TN0006610430	TL SUB 2016	2 500	50 000,000	51 836,000	0,13%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	259 052,000	0,66%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	480 000,000	484 659,200	1,23%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	600 000,000	602 976,000	1,53%
TN0003900263	UIB 2011-1BB	5 000	200 000,000	200 992,000	0,51%
	TOTAL		7 329 602,130	5 376 084,827	13,60%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 42 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA et Obligation de l'Etat :

	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
	<u>BTA</u>		<u>12 747 688,200</u>	<u>13 109 282,547</u>	<u>33,17%</u>
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	940 111,200	2,38%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 855,498	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 166 315,849	30,78%
	<u>Emprunts Nationaux</u>		<u>13 200 000,000</u>	<u>13 634 061,000</u>	<u>34,49%</u>
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 035 392,000	5,15%

TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 013 856,000	5,10%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 061 336,000	2,69%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 076 640,000	5,25%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	200 000,000	207 664,000	0,53%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 044 144,000	5,17%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	6 250	625 000,000	665 820,000	1,68%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	18 750	1 875 000,000	2 002 485,000	5,07%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	501 572,000	1,27%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	501 660,000	1,27%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	523 492,000	1,32%
	TOTAL		25 947 688,200	26 743 343,547	67,66%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	339 364,814	997 812,414	270 850,829	713 701,280	1 015 540,536
Dividendes	0,000	80 732,636	0,000	322 065,963	322 065,963
Revenus des BTA	186 013,951	634 794,406	264 142,143	1 018 576,853	1 253 682,366
TOTAL	525 378,765	1 713 339,456	534 992,972	2 054 344,096	2 591 288,865

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2023.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	48 438,803	94 378,038	204 674,021	280 580,150	464 467,375
Revenus de Comptes Rémunérés	-4 146,462	13 734,167	14 357,264	40 112,452	40 112,452
Revenus des Pensions Livrées	46 604,707	275 877,521	188 390,596	381 558,870	381 558,870
TOTAL	90 897,048	383 989,726	407 421,881	702 251,472	886 138,697

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2023 à 7 428 862,993 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 428 862,993	18,80%
TOTAL	7 428 862,993	18,80%

4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	12 321,395	34 724,335	15 303,391
Total	12 321,395	34 724,335	15 303,391

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 30/09/2023.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Gestionnaire	7 986,980	12 171,495	10 183,717
Dépositaire	24 146,896	62 307,628	35 778,192
Total	32 133,876	74 479,123	45 961,909

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Retenue à la Source	85 988,236	81 835,298	86 155,305
Jetons de Présence	14 419,022	16 963,484	19 443,484
TCL	1 599,875	631,538	631,538
CMF	3 194,791	4 868,598	4 073,487
Total	105 201,924	104 298,918	110 303,814

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2022	43 714 293,559
Souscriptions	61 543 793,064
Rachats	-67 291 838,068
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	2 219,805
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	36 650,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-78 604,261
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-21 792,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-47 827,834
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	56 067,800
Capital au 30-09-2023	37 912 962,065

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 s'élève à -6 663 465,419 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2023 est de 393 704 contre 453 310 au 31/12/2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	762
Nombre d'actionnaires entrants	17
Nombre d'actionnaires sortants	-62
Nombre d'actionnaires au 30-09-2023	717

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2023 s'élèvent à 1 612 594,326 DT contre 2 474 728,251 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	94,635	341,391	323,754
Résultat d'exploitation	1 745 410,850	2 318 583,615	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation	-132 911,159	-324 244,366	-443 033,790
Total	1 612 594,326	1 994 680,640	2 474 728,251

4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 30/09/2023 est nul.

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	24 734,081	80 627,452	38 278,219	107 775,594	137 480,893
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 437,500	22 312,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	58 355,151	192 081,838	85 348,895	238 935,537	303 503,678
Total	90 526,732	295 021,790	131 064,614	369 023,631	470 734,571

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	9 893,633	32 250,978	15 311,289	43 110,243	54 992,367
Sces bancaires et assimilés	4 114,636	4 137,843	7 640,366	7 654,777	7 661,982
TCL	-424,500	5 963,721	1 733,728	5 823,302	7 400,355
Jetons de présence	4 784,000	14 144,000	6 400,000	12 400,000	19 200,000
Autres	0,000	400,000	0,000	0,000	0,000
Total	18 367,769	56 896,542	31 085,383	68 988,322	89 254,704